L'open innovation : la place de la propriété intellectuelle dans l'innovation numérique

CONTRAT DE COMMUNICATION

Julie Lucas

L'innovation est au coeur du métier d'ingénieur. Les solutions techniques et innovantes développées par les entreprises, les laboratoires ou les universités, bénéficient sous certaines conditions de protections garanties par la propriété industrielle. Ces modalités restreignent l'apport de savoir-faire extérieur et empêchent les autres acteurs d'exploiter leur invention à des buts commerciaux, ralentissant ainsi la marche de l'innovation. Parallèlement, l'innovation collaborative se démocratise, surtout dans le domaine du numérique. L'alliance de nouvelles technologies et savoirs faire, association avec la recherche publique, meilleure gestion des coûts sont autant d'avantages de l'Open Innovation. Cependant, protéger les inventions issues de l'innovation collaborative peut s'avérer complexe. Ce type d'invention a d'ailleurs souvent une vocation à être diffusé de manière libre, sans but de profit. Dans le domaine du numérique, les logiciels libres sont issus de l'open-source, initiative collaborative, dont les développeurs ont totalement ou en partie renoncé au droit d'auteur. Il existe de nouveaux moyens de protection de ces inventions. La protection des initiatives collectives et innovantes dans le domaine du numérique, c'est précisément le sujet de cet écrit. A travers l'écrit, il ressortira tous ces aspects de l'Open Innovation et de la propriété industrielle précédemment énoncé. Comment l'Open Innovation est-il moteur de l'innovation dans le numérique ? Et comment rendre ces initiatives pérennes ? Avec quelles protections ? De plus, la philosophie derrière ces initiatives collaboratives sera également évoquée.

La propriété industrielle est centrale dans l'élaboration de n'importe quel projet d'ingénierie et dans n'importe quel domaine. Outil indispensable, elle est pourtant mal connue et/ou mal utilisé par les ingénieurs. Cet écrit s'adresse aux **ingénieurs** et **futurs ingénieurs**, qui seront amenés un jour ou l'autre à déposer un brevet ou à développer et utiliser un logiciel en open-source et devrons se former à la propriété industrielle et qui utilisent déjà des logiciels libres.

Cet écrit a pour but d'exposer les **problématiques que posent les initiatives** collectives de l' open innovation en matière de propriété industrielle dans le domaine du numérique. Il devrait permettre aux lecteurs, ingénieurs ou futurs ingénieurs de se former une opinion sur l'intérêt de l'open innovation dans le domaine du numérique qui se manifeste notamment par le mouvement du logiciel Libre et de l'Open source, et de l'actuelle remise en question de la propriété industrielle, de comprendre dans quelle mesure l'open-innovation est un moteur de l'innovation.

J'écris cet écrit en tant qu'**élève ingénieure dans le numérique**, domaine dans lequel les entreprises déposent le plus de brevet d'invention et parallèlement les initiatives collaboratives se développent le plus avec l' open source. Mes expériences professionelles m'ont fait découvrir la propriété industrielle et ses limites dont l'open innovation peut en partie apporter des solutions.

Pour appuyer mon argumentaire, j'apporterai à mon écrit des **exemples concrêts** de créations issues de l'Open Innovation dans le numérique comme l'exemple emblématique du système d'exploitation GNU/Linux. Dans le cadre de l'écrit et pour orienté mes recherches et mes réflexions, je contacterai des **experts de la propriété industrielle**, ingénieur que j'ai rencontré lors de mes expériences professionelles.

L'écrit a une forme d'article d'une revue qui serait dédiée aux ingénieurs et futurs ingénieurs de tous les domaines de l'industrie et se focalisant sur l'innovation en général. Il sera incorporé à la revue diffusée aux abonnés ainsi qu'aux entreprises et écoles d'ingénieurs. L'écrit s'inscrit dans l'actualité puisque l'open-innovation est un phénomène qui prend de l'ampleur dans le domaine du numérique.